

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 décembre 2019

Compte-rendu succinct

Le Conseil Municipal convoqué le 10 décembre 2019, s'est réuni publiquement le 16 décembre 2019 à 18 heures 00, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-François DEBAT, Maire.

Présents :

Jean-François DEBAT, Michel FONTAINE, Isabelle MAISTRE, Guillaume LACROIX, Alain BONTEMPS, Nadia OULED SALEM, Thierry MOIROUX, Claudie SAINT ANDRE, Jean-Marc GERLIER, Denise DARBON, Véronique ROCHE, Jérôme BUISSON, Sylviane CHENE, Françoise COMTE, Martine DESBENOIT, Eric DUCLOS, Raphaël DURET, Jacques FRENEAT, Pauline FROPPIER, Sébastien GUERAUD, Charline LIOTIER, Gérard LORA TONET, Pierre LURIN, Catherine MAITRE, Fabien MARECHAL jusqu'à la n°8, Ouadie MEHDI, Andy NKUNDIKIJE, Elisabeth PASUT, Laurence PERRIN-DUFOUR, Christian PORRIN, Georges RAVAT, Sara TAROUAT-BOUTRY, Annick VEILLEROT, Jacques VIEILLE, Jean-Luc ROUX

Excusés ayant donné procuration :

Françoise COURTINE à Denise DARBON, Pascale BONNET SIMON à Catherine MAITRE, Fabien MARECHAL à Pierre LURIN à partir de la N°9A

Absents :

Abdallah CHIBI, Julien LE GLOU

Monsieur le Maire ouvre la séance,

Puis il soumet à l'assemblée le compte rendu de la séance publique du 4 Novembre 2019 qui est adopté.

Se prononçant ensuite sur les diverses questions inscrites à l'ordre du jour, le Conseil Municipal, après avoir désigné Monsieur Ouadie MEHDI pour remplir les fonctions de secrétaire de séance :

N° 2019.12.01 - Dérogation 2020 au principe du repos dominical pour les branches commerce de détail et concessionnaires automobiles - commerces de voitures de véhicules automobiles légers et de motocycles (Rapporteur : Monsieur Thierry MOIROUX)

Après intervention de M le Maire

A L'UNANIMITE des votants (37 voix)

EMET un avis favorable pour une ouverture dérogatoire le dimanche, pour les dates qui suivent :

- 5 dérogations au principe du repos dominical pour la branche « commerce de détail » :

4 Octobre 2020 : Grande Braderie du coeur de Ville

6,13,20 Décembre 2020 : Fêtes de fin d'année

27 Décembre 2020 : Métiers de bouche

- 4 dérogations au principe du repos dominical pour la branche « concessionnaires automobiles et commerces de voitures, de véhicules automobiles légers et de motocycles » :

19 Janvier, 15 Mars, 14 Juin, 11 Octobre 2020

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation à accorder les dérogations au principe du repos dominical pour les dates ci-dessus mentionnées.

N° 2019.12.02A - Règlement Local de Publicité - Délibération de prescription de mise en révision
(Rapporteur : Madame Claudie SAINT ANDRE)

Après interventions de MM Buisson, Frénéat, le Maire

A L'UNANIMITE des votants (37 voix)

DECIDE de prescrire la révision du Règlement Local de Publicité selon les objectifs définis ci-après :

- Préserver une image attractive de la commune grâce à une réduction significative de l'affichage publicitaire
- Protéger le cadre de vie grâce à une diminution importante de la pollution visuelle
- Limiter la consommation énergétique liée à l'affichage publicitaire

ARRETE les modalités de concertation suivantes :

- Une réunion avec les professionnels concernés (annonceurs publicitaires)
- Une réunion publique
- Un registre mis à disposition du public lui permettant de formuler des observations et propositions tout au long de la procédure d'élaboration du RLP
- Une communication dans la presse locale
- Une communication sur le site internet de la commune

PRECISE que le cas échéant, en fonction des enjeux, ces modalités pourront être organisées conjointement par plusieurs des communes de l'unité urbaine.

PRECISE que conformément à l'article L.153-11 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera notifiée aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme,

Conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois en mairie, d'une mention dans un journal diffusé dans le département et d'une publication au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R.2121-10 du code général des collectivités territoriales.

N° 2019.12.02B - Mobilier publicitaire urbain - Groupement d'autorités concédantes (Rapporteur : Madame Claudie SAINT ANDRE)

A L'UNANIMITE des votants (37 voix)

APPROUVE les termes de la convention de groupement d'autorités concédantes en vue de la passation d'une concession de service en matière de mobilier publicitaire urbain, dont les points principaux sont les suivants :

- La Ville de Bourg-en-Bresse est désignée « coordonnateur » du groupement d'autorités concédantes ;
- Les missions du coordonnateur sont principalement :
 - la préparation et la rédaction de l'ensemble du contrat de mobilier urbain;
 - le suivi de l'ensemble des opérations de consultation;
 - la notification du contrat à l'attributaire;
 - la gestion administrative de l'exécution du contrat;
 - le cas échéant, la représentation en justice au nom et pour le compte des membres du groupement ;
- Les missions de coordination en application de la convention de groupement d'autorités concédantes ne donnent pas droit à rémunération ;
- Chaque membre du groupement s'engage à payer sur le budget propre de sa collectivité les prestations qu'il aura commandées pour l'entretien des équipements liés à sa compétence.
En particulier, CA3B s'acquittera directement auprès du concessionnaire des coûts générés par la location-maintenance et l'entretien de tout ou partie des abribus non publicitaires ;
- Les membres du groupement d'autorités concédantes sont solidairement responsables du coordonnateur dans l'exécution des missions qui relèvent de la présente convention ;
- La convention de groupement d'autorités concédantes prend effet à la date de sa notification par le coordonnateur aux membres du groupement et prendra fin avec la période de validité du contrat de concession.

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation à signer cette convention, ainsi que tous actes ou documents afférents à sa mise en œuvre.

N° 2019.12.03 - Carré Amiot - Opération immobilière - Vente à la SCI Burgienne (Rapporteur : Madame Claudie SAINT ANDRE)

Après interventions de MM Lurin, Buisson, Mme Veillerot, M le Maire

A L'UNANIMITE des votants (37 voix)

DECIDE de vendre à la société dénommée SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE BURGienne un terrain à bâtir situé Place Carriat à BOURG-EN-BRESSE cadastré section AD n° 773, 775 et 779 pour une contenance totale de 2 269 m² moyennant le prix payable comptant de UN MILLION SIX CENT QUARANTE HUIT MILLE EUROS hors taxes (1 648 000 € HT), outre la TVA au taux en vigueur de TROIS CENT VINGT NEUF MILLE SIX CENT EUROS (329 600 €), soit un prix de UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE DIX SEPT MILLE SIX CENT EUROS toutes taxes comprises (1 977 600 € TTC).

PRECISE que cette vente a pour objet la réalisation d'une opération immobilière consistant en la construction d'un bâtiment de deux niveaux sur rez-de-chaussée et sous-sol d'une surface de plancher d'environ 4 360 m², avec une affectation commerciale du rez-de-chaussée comprenant notamment le concept de « food court »

PRECISE que cette vente est conclue sous la condition suspensive de désaffectation et du déclassement du domaine public du terrain affecté temporairement à un parking public.

PRECISE que la vente n'est pas conditionnée à l'octroi d'un prêt ni à une quelconque clause de commercialisation préalable.

PRECISE que le permis de construire sera déposé au plus tard fin février 2020.

PRECISE que la signature de l'acte authentique interviendra au plus tard dans le mois suivant l'obtention par l'Acquéreur du permis de construire.

PRECISE que le démarrage des travaux interviendra au plus tard dans les deux mois suivant le caractère définitif du permis de construire.

PRECISE que l'achèvement du programme de construction devra intervenir dans un délai de 18 mois après le démarrage des travaux.

PRECISE que la résolution de la vente pourra être demandée par le Vendeur dans l'hypothèse où l'Acquéreur ne réaliserait pas l'opération immobilière pour laquelle il a été sélectionné.

PRECISE que l'Acquéreur sera redevable envers le Vendeur d'une pénalité journalière en cas de retard pour le commencement des travaux, et pour l'achèvement du programme de construction dans un délai de 24 mois après le démarrage des travaux.

PRECISE que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

ACCEPTE les termes du compromis de vente.

AUTORISE la vente au profit de la SCI Burgienne ou au profit d'une société constituée par cette société en vue de réaliser l'opération précitée dans les conditions précisées au compromis de vente.

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer, au nom et pour le compte de la Commune, le compromis de vente, l'acte authentique à intervenir, ainsi que tout document y afférent.

N° 2019.12.04 - Centre Nautique carré d'eau - Cession à la CA3B de l'emprise foncière et d'un terrain attenant (*Rapporteur : Madame Claudie SAINT ANDRE*)

Après intervention de M le Maire

A L'UNANIMITE des votants (37 voix)

DECIDE de céder à CA3B le tènement bâti du Centre Nautique, le plan d'eau et le parking nécessaire à l'exploitation de l'équipement, cadastrés à Bourg-en-Bresse, section BI numéros 201, 206p et 209p, représentant une superficie de 29 742 m², moyennant l'euro symbolique.

DECIDE de vendre à CA3B un terrain partiellement bâti cadastré à Bourg-en-Bresse, section BI numéros 224 et 228, issu de la division des parcelles cadastrées section BI numéros 154 et 202, représentant une superficie totale de 4 508 m², moyennant le prix de 50,00 euros le mètre carré, soit un prix total de 225 400,00 euros.

PRECISE que les frais dits de notaire seront à la charge de la CA3B.

PRECISE que les frais de géomètre seront à la charge de la Ville de BOURG EN BRESSE.

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation à signer, l'acte authentique à intervenir et tout document y afférent, au nom et pour le compte de la Commune.

N° 2019.12.05 - Site de Lucinges - Vente à Mme et M BRACHET (*Rapporteur : Monsieur Sébastien GUERAUD*)

A L'UNANIMITE des votants (37 voix)

DECIDE de vendre le site de Lucinges cadastré section A numéros 1084, 1330 et 1716 d'une superficie totale de 13 548 m² à Monsieur et Madame BRACHET aux conditions principales suivantes :

- prix de 150 000,00 euros frais de mise en vente inclus, soit le prix de 137 615,00 euros net vendeur, payable comptant (commission d'Agorastore d'un montant de 12 385,00 euros) ;
- vente sous condition suspensive d'obtention d'un certificat d'urbanisme pré-opérationnel sur le projet envisagé.

PRECISE que les frais dits de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer l'avant-contrat de vente et l'acte authentique à intervenir et tout document y afférent, au nom et pour le compte de la Commune.

N° 2019.12.06 - Pont des Chèvres- Challes- Reyssouze - Convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain de Bourg-en-Bresse (*Rapporteur : Madame Claudie SAINT ANDRE*)

Après interventions de MM le Maire, Lurin, Buisson, Mme Veillerot

A L'UNANIMITE des votants (36 voix), M Oudie MEHDI ne prenant pas part au vote en sa qualité de salarié de Bourg Habitat

APPROUVE les objectifs et la programmation du projet de convention pluriannuelle de renouvellement urbain.

DELEGUE au Maire l'ajustement de la convention et de la maquette et leurs éventuels avenants ne modifiant pas l'économie générale du projet.

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer la convention pluriannuelle de financement dès validation par les partenaires, les avenants éventuels à intervenir ainsi que tout document afférent.

Impacts financiers

La charge nette pour la Ville de Bourg-en-Bresse est de 9,736 M€, correspondante à 7,519 M€ en aménagement, espaces publics et voirie, de 2,141 M€ en équipement et de 0,075 M€ pour animer la participation de l'engagement au solde des opérations. Ces investissements s'étaleront sur dix ans.

N° 2019.12.07 - Contrat de ville - Protocole d'engagements réciproques et renforcés (PERR) et convention fonds partenarial - Avenants 2021-2022 (*Rapporteur : Monsieur Alain BONTEMPS*)

A L'UNANIMITE des votants (37 voix)

APPROUVE les termes de l'avenant au Contrat de Ville ;

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer cet avenant du Contrat de ville et tout document s'y rapportant;

APPROUVE les termes de l'avenant à la convention relative à la gestion du fonds partenarial ;

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer cet avenant du fonds partenarial.

Impacts financiers

70 000 € par an de contribution de la Ville de Bourg-en-Bresse au fonds partenarial géré par CA3B, montant identique depuis la première programmation d'actions du contrat de ville en 2016.

N° 2019.12.08 - Contrat Enfance Jeunesse – Convention avec la CAF de l'Ain (*Rapporteur : Monsieur Alain BONTEMPS*)

A L'UNANIMITE des votants (37 voix)

ACCEPTE les engagements des partenaires :

• Pour la Ville

Domaine de la Petite enfance :

- Poursuite et maintien des engagements pris dans le cadre du contrat précédent ;
- Maintien du nombre de places proposées dans l'ensemble des équipements ;
- Nouvel équipement Espace petite enfance Jarrin et augmentation de l'offre d'accueil ;
- Maintien et développement du Relais d'assistant(e)s maternel(le)s.

Domaine de l'enfance et de la jeunesse

- Poursuite des engagements pris dans le cadre du contrat enfance ;
- Augmentation et amélioration de l'offre de loisirs pour les 3-15 ans dans les différents quartiers de la ville ;
- Maintien des postes de coordonnateur enfance et jeunesse.

• Pour la CAF

Domaine de la petite enfance

- Maintien des actions dites "actions antérieures" :
 - ° Le relais d'assistant maternel
 - ° Les multi accueils Dimes et Peloux
- Accompagnement des actions dites "nouvelles" :
 - ° Epe Reyssouze
- Accompagnement sur le développement de nouvelles structures :
 - ° Le multi accueil de Jarrin dès 2019 au prorata de sa date d'ouverture
 - ° le relais d'assistant maternel pour le nouveau poste à 1 etp.

Domaine de l'enfance et de la jeunesse

- Maintien de l'accompagnement financier sur ce qui avait été contractualisé dans le précédent CEJ. Avec des possibilités d'accompagnement financier complémentaire depuis 2017, pour la création ou développement (augmentation du nombre d'heure d'accueil) tant pour l'activité périscolaire que extrascolaire

- Maintien des actions dites "actions antérieures" :
 - ° les activités de loisirs sans hébergement "Terres en couleurs", " les Venn'arts", "Cloé" et le poste de coordination
- Accompagnement des actions dites "nouvelles" :
 - le centre de loisirs Devorah
 - le réseau ado 12-15
 - le centre de loisirs Louis Parant
 - le poste de coordination (dérogation CNAF compte tenu de la CTG existante et dans l'attente de l'évolution du profil des postes pour la coordination de cette convention).

A ce titre, des avenants pourront être signés pendant la durée du contrat si l'offre des services est modifiée à la hausse.

Tableau financier récapitulatif

	Référence contrat 2014/2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL
Financement CAF : cumul volet enfance et volet jeunesse	1 770 188,10 €	454 343.81 €	537 830.44 €	534 788.12 €	530 984.40 €	2 057 946.70€

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation à signer la convention ou tout avenant pour la gestion du « Contrat Enfance et Jeunesse » et/ou tout avenant lié aux outils financiers de la convention territoriale globale, ainsi que tout document afférent.

N° 2019.12.09A - Finances - Exercice 2019 – Décision modificative n°2 (Rapporteur : Monsieur Jean-Marc GERLIER)

A L'UNANIMITE des votants (30 voix), 7 abstentions (Groupe d'Union de la Droite et du Centre)

DECIDE

- d'autoriser le comptable à mouvoir par opération d'ordre non budgétaire le compte 1068 (débit) et le compte 261 (crédit) pour une somme de 68 602,04 € afin de régulariser l'erreur d'imputation datant de 1986.
- d'opérer les mouvements de crédits tels qu'analysés et développés dans les tableaux en annexe à la présente délibération dont les totaux correspondent aux sommes indiquées ci-dessous.

Le total de ces mouvements s'élève à :

Budget	Fonctionnement		Investissement		Totaux	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Ville	983 540,00 €	983 540,00 €	-2 035 498,00 €	-2 035 498,00 €	-1 051 958,00 €	
Aérodrome	0,00 €	0,00 €			0,00 €	
Lotissements	300,00 €	300,00 €			300,00 €	
Total	983 840,00 €	983 840,00 €	-2 035 498,00 €	-2 035 498,00 €	-1 051 658,00 €	-1 051 658,00 €

N° 2019.12.09B - Finances – Exercice 2019 – Provisions pour risques et charges : constitution et reprise – Budget ville (Rapporteur : Monsieur Jean-Marc GERLIER)

A L'UNANIMITE des votants (37 voix)

DECIDE :

- de reprendre les provisions constituées en 2016 et 2018 dans le cadre des contentieux soit un total de 6500 €,
- de reprendre la provision constituée en 2010 pour palier au risque financier lié à la vente à terme de l'abattoir pour 247 500€,
- de constituer sur le budget principal une nouvelle provision à hauteur de 30 000 € au titre du contentieux entre la ville et la société Pharèse,

- de constituer pour le budget principal de nouvelles provisions dans le cadre des risques d'irrecouvrabilité des recettes à hauteur de 23 344,27 € et de reprendre une provision de 48 568,16 €.

N° 2019.12.09C - Finances – Exercice 2019 – Produits irrécouvrables – Admission en non-valeur – Budgets ville et aérodrome (Rapporteur : Monsieur Jean-Marc GERLIER)

A L'UNANIMITE des votants (37 voix)

APPROUVE les états des produits irrécouvrables établis par Monsieur le Trésorier Principal Municipal et admet en non-valeur la somme totale de 83 193,11 €, dont détail joint en annexe.

Admission en non valeur 2019

Créances admises en non valeur

Budget	N° liste	montant	remarque
VILLE part eau et assainissement	753010235	565,31	Insuffisance d'actif
VILLE	752810235	5796,9	personnes décédées/demandé de renseignement négative
VILLE part eau et assainissement	752810235	837,2	personnes décédées/demande de renseignement négative
VILLE	744980235	7418,04	personnes disparues
VILLE part eau et assainissement	744980235	10161,19	personnes disparues/autorisation de poursuite refusée
VILLE	727930235	95,92	créances minimales inférieures au seuil de poursuite
VILLE part eau et assainissement	727930235	831,45	créances minimales inférieures au seuil de poursuite
	Total	25 706,01	

Créances éteintes

VILLE	S/O	24 539,35	Liquidation judiciaire
AERODROME	S/O	1 379,05	Liquidation judiciaire
VILLE	738770235	10 717,95	effacement de dettes suite surendettement
VILLE part eau et assainissement	738770235	20 652,00	effacement de dettes suite surendettement
VILLE part eau et assainissement	724110235	198,75	effacement de dettes suite surendettement
	Total	57 487,10	

MONTANT TOTAL

83 193,11

A L'UNANIMITE des votants (37 voix)

ADOpte le tableau des subventions annexé aux documents budgétaires conformément à l'état annexé à la présente délibération

Annexe délibération : décembre

2019 Nouvelles affectations

Nature	Fonction	Service	N° Affectation	Nom de l'organisme subventionné	Nouvelles affectations	Objet de l'affectation	Commission spécialisée	Date de la commission	Versement Conditionné	Convention avec l'association
6574	523	06	506	ASSOCIATION FRANCE ALZHEIMER DEL AIN	500,00 €	. Aide déficit manifestation "journée mondiale"	Action sociale - logement/Santé - personnes handicapées - liens intergénérationnels - petite enfance	24/10/2019	Non	Non
6574	415	15	510	CAP SEILLON	500,00 €	. Organisation de la Seillonnaise	Sports	02/12/2019	Oui	Non
657362	520	06	501	CCAS BOURG EN BRESSE	420 000,00 €	. Mise à disposition du personnel	Action sociale - logement/Santé - personnes handicapées - liens intergénérationnels - petite enfance	05/12/2019	Non	Non
6574	415	15	503	COMITE DEPT OLYMPIQUE SPORTIF AIN	3 140,00 €	. Aide aux salariés	Sports	02/12/2019	Oui	Oui
6574	415	15	502	ENTENTE ATHLETIQUE BRESSANE	900,00 €	. Organisation manifestation dans le cadre d' "Octobre rose"	Sports	02/12/2019	Oui	Oui
6574	30	41	500	FENETRES SUR COUR	5 000,00 €	. Plateforme accueil tournaige	Culture - Relations internationales	19/09/2019	Oui	Non
6574	415	15	504	FOOTBALL BOURG EN BRESSE PERONNAS 01 ASSOCIATION	1 000,00 €	. Création de 2 équipes supplémentaires	Sports	02/12/2019	Oui	Oui
6574	213	11	498	LES LOUSTICS DES ARBELLES	100,00 €	. Réalisation de l'activité	Démocratie locale - Politique de la ville - Jeunesse/Action éducative et périscolaire	04/12/2019	Non	Non
6574	415	15	516	LYCEENNES SPORTIVES BRESSANES	400,00 €	. Qualification aux championnats de France de GR	Sports	17/06/2019	Oui	Non
20421	30	41	507	PHOTO CLUB BRESSAN	475,00 €	. Matériel lumière et entretien	Administration générale - coordination - mutualisation/Finances - Ressources Humaines	06/12/2019	Oui	Non
6574	20	11	512	PREVENTION ROUTIERE	1 000,00 €	. Réalisation de l'activité	Démocratie locale - Politique de la ville - Jeunesse/Action éducative et périscolaire	27/03/2019	Non	Non
6574	415	15	514	RACING CLUB DES CHEMINOTS BRESSANS	250,00 €	. Réalisation de l'activité	Sports	16/09/2019	Non	Non
Total des affectations					433 265,00 €					

Annexe délibération modification d'affectations: décembre

2019

Nature	Fonctio n	Service	N° affectatio n	Nom de l'organisme subventionné	Affectation initiale	Modification de l'affectation	Reste affecté	Objet de l'affectation initiale	Objet de la modification	Commission spécialisée	Versement Conditionn é	Convention avec l'associatio
6574	415	15	427	LYCEE GENERAL TECHNOLOGIQUE EDGAR QUINET	400,00 €	-400,00 €	0,00 €	. Qualification aux Championnats de France de Gymnastique Rythmique	Erreur d'affectation	Sports	Oui	Non
6574	523	06	50	MARAUDE ET SOLIDARITE	1 000,00 €	-1 000,00 €	0,00 €	. Subvention exceptionnelle - Participation à l'achat d'un véhicule	Véhicule non acheté	Action sociale - logement/Santé - personnes handicapées - liens intergénérationnels - petite enfance	Oui	Non
6574	415	15	489	RACING CLUB CHALLENGER BRESSANS SECTION SKI	250,00 €	-250,00 €	0,00 €	. Réalisation de l'activité	Erreur d'affectation	Sports	Non	Non
Total						-1 650,00 €	0,00 €					

N° 2019.12.09E - Finances - Exercice 2019 - Conventions et avenants avec les organismes de droit privé bénéficiaires de subventions (Rapporteur : Monsieur Jean-Marc GERLIER)

A L'UNANIMITE des votants (37 voix)

AUTORISE le maire, ou l'adjoint ayant reçu délégation, à signer au nom et pour le compte de la ville les conventions et avenants d'attribution de subventions tels que présentés dans l'annexe jointe à la présente délibération.

Montant de la subvention	Montant de l'avenant	Organisme bénéficiaire	Montant de la subvention	Montant de l'avenant	Organisme bénéficiaire
40 228,00 €	200 €	Organisme bénéficiaire	40 228,00 €	200 €	Organisme bénéficiaire
62 252,00 €	1 000,00 €	Organisme bénéficiaire	62 252,00 €	1 000,00 €	Organisme bénéficiaire
24 110,00 €	2 100,00 €	Organisme bénéficiaire	24 110,00 €	2 100,00 €	Organisme bénéficiaire
23 000,00 €	2 000 €	Organisme bénéficiaire	23 000,00 €	2 000 €	Organisme bénéficiaire

Décembre 2019

**Conventions et avenants avec des
organismes de droit privé bénéficiaires d'une subvention**

Nom de l'association	Date de la convention	N° de l'avenant	Objet de l'acompte	Montant de la convention ou de l'avenant à voter	Montant total de la subvention 2019
Entente Athlétique Bressane	19/04/17	2-2019	Organisation manifestation « Octobre rose »	900 €	40 228,00 €
Football Bourg en Bresse Péronnas 01 Association	08/04/03	3-2019	Subvention exceptionnelle	1 000,00 €	52 225,00 €
Comité Départementale Olympique Sportif de l'Ain	Après la date de validation du Conseil Municipal	-	Aide aux salariés	3 140,00 €	24 140,00 €
Fenêtres sur cour	Après la date de validation du Conseil Municipal	-	Plate forme accueil tournage	5 000 €	25 000,00 €

N° 2019.12.10A - Finances - Budget 2020 - Débat d'Orientations Budgétaires (Rapporteur : Monsieur Jean-Marc GERLIER)

Après interventions de MM Buisson, Lurin, Mme Veillerot, M le Maire

A L'UNANIMITE (37 voix)

PREND ACTE de la tenue du débat sur les orientations générales du budget 2020, conformément à la loi.

N° 2019.12.10B - Finances – Exercice 2020 – Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget (Rapporteur : Monsieur Jean-Marc GERLIER)

A L'UNANIMITE des votants (37 voix)

AUTORISE l'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2020 tels que figurant dans le tableau ci-dessous.

	Chapitre	Montants en €
Ville	20 « Immobilisations incorporelles »	15 000,00 €
	21 « Immobilisations corporelles »	75 577,00 €
	TOTAL	90 577,00 €

	Chapitre	Montants en €
Parcs de	21 « Immobilisations corporelles »	1 000,00 €
	TOTAL	1 000,00 €

N° 2019.12.10C - Finances – Exercice 2020 – Autorisation spéciale pour acomptes sur subventions (Rapporteur : Monsieur Jean-Marc GERLIER)

A L'UNANIMITE des votants (37 voix), Mme FROPPIER ne prenant pas part au vote concernant la Maison des Jeunes et de la Culture en sa qualité de membre du Conseil d'Administration

ACCEPTTE pour l'exercice 2020 les propositions d'acomptes sur subventions telles que détaillées en annexe.

Annexe délibération : décembre acomptes

2020 Nouvelles affectations

Nature	Fonction	Service	N° Affectation	Nom de l'organisme subventionné	Nouvelles affectations	Objet de l'affectation	Commission spécialisée	Date de la commission	Versement Conditionné	Convention avec l'association
6574	523	06	18	ASS USAGERS CENTRE SOCIAL REYSSOUZE	15 500,00 €	Réalisation de l'activité - Acompte	Action sociale - logement/Santé - personnes handicapées - liens intergénérationnels - petite enfance	05/12/2019	Non	Oui
6574	415	15	14	BOURG EN BRESSE AIN CYCLISME	9 000,00 €	Acompte pour la continuité des activités et des missions d'intérêt général	Sports	21/10/2019	Non	Oui
6574	415	15	10	BOURG SUD	5 000,00 €	Acompte pour la continuité des activités et des missions d'intérêt général	Sports	21/10/2019	Non	Non
657362	520	06	16	CCAS BOURG EN BRESSE	181 500,00 €	Aide à la mobilité - Acompte	Action sociale - logement/Santé - personnes handicapées - liens intergénérationnels - petite enfance	05/12/2019	Non	Non
657362	520	06	15	CCAS BOURG EN BRESSE	10 000,00 €	Aide au portage de repas - Acompte	Action sociale - logement/Santé - personnes handicapées - liens intergénérationnels - petite enfance	05/12/2019	Non	Non
6574	523	06	19	CENTRE SOCIAL AMEDEE MERCIER	14 800,00 €	Réalisation de l'activité - Acompte	Action sociale - logement/Santé - personnes handicapées - liens intergénérationnels - petite enfance	05/12/2019	Non	Oui
6574	415	15	4	CLUB DE NATATION DE BOURG	10 000,00 €	Acompte pour la continuité des activités et des missions d'intérêt général	Sports	21/10/2019	Non	Oui
6574	415	15	6	ENTENTE GYMNIQUE BOURG EN BRESSE	8 000,00 €	Acompte pour la continuité des activités et des missions d'intérêt général	Sports	21/10/2019	Non	Oui
6574	415	15	1	FOOTBALL BOURG EN BRESSE PERONNAS 01 ASSOCIATION	12 000,00 €	Acompte pour la continuité des activités et des missions d'intérêt général	Sports	21/10/2019	Non	Oui
6574	415	15	13	FOOTBALL BOURG EN BRESSE PERONNAS 01 SAS	17 000,00 €	Acompte pour la continuité des missions d'intérêt général	Sports	21/10/2019	Non	Oui

Nature	Fonction	Service	N° Affectation	Nom de l'organisme subventionné	Nouvelles affectations	Objet de l'affectation	Commission spécialisée	Date de la commission	Versement Conditionné	Convention avec l'association
6574	415	15	5	FOOTBALL OLYMPIQUE DE BOURG	4 000,00 €	. Acompte pour la continuité des activités et des missions d'intérêt général	Sports	21/10/2019	Non	Non
6574	415	15	2	JEUNESSE LAIQUE	14 000,00 €	. Acompte pour la continuité des activités - Basket amateur	Sports	21/10/2019	Non	Oui
6574	415	15	11	JL BOURG BASKET PRO SASP	44 000,00 €	. Acompte pour la continuité des missions d'intérêt général	Sports	21/10/2019	Non	Oui
6574	33	41	20	MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE	53 800,00 €	. Réalisation de l'activité - Acompte	Administration générale - coordination - mutualisation/Finances - Ressources Humaines	06/12/2019	Non	Oui
6574	523	06	17	PLATEAU LE	16 750,00 €	. Réalisation de l'activité - Acompte	Action sociale - logement/Santé - personnes handicapées - liens intergénérationnels - petite enfance	05/12/2019	Non	Oui
6574	415	15	8	SOCIETE D EQUITATION BRESSANE	18 000,00 €	. Acompte pour la continuité des activités et des missions d'intérêt général	Sports	21/10/2019	Non	Oui
6574	415	15	7	STADE ATHLETIQUE DE BOURG EN BRESSE	8 000,00 €	. Acompte pour la continuité des activités et des missions d'intérêt général	Sports	21/10/2019	Non	Oui
6574	415	15	9	TENNIS CLUB DE BOURG	3 000,00 €	. Acompte pour la continuité des activités et des missions d'intérêt général	Sports	21/10/2019	Non	Oui
6574	415	15	3	UNION SPORTIVE BRESSANE PAYS AIN ASSOCIATION	14 000,00 €	. Acompte pour la continuité des activités et des missions d'intérêt général	Sports	21/10/2019	Non	Oui
6574	415	15	12	UNION SPORTIVE BRESSANE PAYS AIN RUGBY SASP	25 000,00 €	. Acompte pour la continuité des missions d'intérêt général	Sports	21/10/2019	Non	Oui
Total des affectations					483 350,00 €					

N° 2019.12.10D - Finances – Exercice 2020 - Conventions et avenants avec les organismes de droit privé bénéficiaires de subventions (Rapporteur : Monsieur Jean-Marc GERLIER)

A L'UNANIMITE des votants (37 voix), Mme FROPIER ne prenant pas part au vote concernant la Maison des Jeunes et de la Culture en sa qualité de membre du Conseil d'Administration

AUTORISE le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer au nom et pour le compte de la Ville les conventions et avenants d'attribution de subventions tels que présentés dans l'annexe jointe.

**Conventions et avenants avec des
organismes de droit privé bénéficiaires d'une subvention**

En 2020, la Ville allouera un acompte sur subvention

Nom de l'association	Date de la convention	N° de l'avenant	Objet de l'acompte	Montant total de la convention ou de l'avenant à voter
Association « AUCREY »	Après la date de validation du conseil municipal	Convention financière 2020	Réalisation de l'activité	15 500,00 €
Association « CESAME »	Après la date de validation du conseil municipal	Convention financière 2020	Réalisation de l'activité	14 800,00 €
Association « LE PLATEAU »	Après la date de validation du conseil municipal	Convention financière 2020	Réalisation de l'activité	16 750,00 €
Bourg en Bresse Ain Cyclisme	08/01/16	1-2020	Continuité des activités et des missions d'intérêt général	9 000,00 €
Club de Natation de Bourg en Bresse	02/01/15	1-2020	Continuité des activités et des missions d'intérêt général	10 000,00 €
Entente gymnique Bourg en Bresse	Après la date de validation du conseil municipal	Convention financière 2020	Continuité des activités et des missions d'intérêt général	8 000,00 €
Football Bourg en Bresse Peronnas 01 SAS	Après la date de validation du conseil municipal	Convention financière 2020	Continuité des activités et des missions d'intérêt général	17 000,00 €
Football Bourg en Bresse Peronnas 01 Association	08/04/03	1-2020	Continuité des activités et des missions d'intérêt général	12 000,00 €
JL Bourg Basket Pro SASP	Après la date de validation du conseil municipal	Convention financière 2020	Continuité des activités et des missions d'intérêt général	44 000,00 €
Jeunesse Laïque	07/01/15	1-2020	Continuité des activités basket amateurs	14 000,00 €
Société d'équitation bressane	14/04/03	1-2020	Continuité des activités et des missions d'intérêt général	18'000,00 €
Stade Athlétique de Bourg	09/02/04	1-2020	Continuité des activités et des missions d'intérêt général	8 000,00 €
Union Sportive Bressane Pays de l'Ain Rugby SASP	Après la date de validation du conseil municipal	Convention financière 2020	Continuité des activités et des missions d'intérêt général	25 000,00 €
Union Sportive Bressane Pays de l'Ain Association	08/01/16	1-2020	Continuité des activités et des missions d'intérêt général	14 000,00 €
Tennis Club de Bourg	Après la	Convention	Continuité des activités et des missions	3 000,00 €

	date de validation du conseil municipal	financière 2020	d'intérêt général	
Maison des Jeunes et de la Culture	Après la date de validation du conseil municipal	Convention financière 2020	Réalisation de l'activité	53 800,00 €

A L'UNANIMITE des votants (37 voix)

CREE à compter du 1er Janvier 2020 les tarifs suivants :

1 – Aérodrome

- **Tarifs relevant des recettes municipales – Stationnement des aéronefs exploités par les usagers titulaires d'une convention**

Aéronefs	Classe	A compter du 1/01/2020	
		€ HT annuel	€ TTC annuel
Tout appareil < 1,2 T	Classe1	941,89	1130,27
Tout appareil de 1,2 T à 2 T	Classe 2	1254,13	1504,96
Tout appareil > 2 T	Classe 3	2877,28	3452,73

- **Tarif E: Utilisateurs extérieurs privés**

Taxes d'atterrissage en conditions diurnes (masse maximale au décollage)	A compter du 1/01/2020	
	€ HT annuel	€ TTC annuel
Tout appareil < 1,2 T	5,81	6,97
Tout appareil > 1,2 ou multimoteurs < 2T	17,38	20,86
Tout appareil > 2 T	46,00	55,2
Supplément frais d'envoi et de gestion	7,72	9,26

2 – Matériel mis à disposition

Bloc Vigipirate, l'unité, tarif journalier ==> 10,00€

3 – Dégâts à la propriété communale

Désignation	A compter du 1/01/2020
Panonceau type M	72,00 €
Potelet mémoire de forme – Unité	240,00 €
Parc à vélo tubulaire (lot de 3)	348,00 €
Banc bois pieds fonte – Unité	610,00 €
Banc acier - Unité	690,00 €
Distributeur sac déjection canine	294,00 €

4 – Contrôle d'accès des salles municipales

- montant de caution par badge : 50 € (encaissée en cas de perte ou de non restitution).

5 - Résidences autonomie Gustave Monnet et Jean Bollard

- Résidence Gustave Monnet (27 logements) :

- 30 €/clef d'appartement
- 10€/clef de boîte aux lettres
- 15,24€/par badge fourni par Bourg Habitat et facturé à la Ville
 - Résidence Jean Bollard (14 logements) :
- 10 €/clef d'appartement

6 – Règlement de voirie – Grille tarifaire des réfections de tranchées définitives

N°	LIBELLE	Prix en € HT
F	REVETEMENT FINAL	
F2	BETON BITUMINEUX <i>Ce prix rémunère la fourniture, le transport et la mise en œuvre sur chantier du béton bitumineux, y compris couche d'accrochage</i>	
F2.4	Enrobé porphyrique rouge 0/10 mis en œuvre à la main - le mètre carré	48,00 €
F4	BÉTON DÉSACTIVÉ <i>Ce prix rémunère la fourniture et la mise en œuvre du béton, le renfort par fibres ou treillis soudé, le sciage de joints, le traitement au désactivant avec protection des revêtements présents en périphérie, du mobilier et des façades, le lavage, et l'application finale d'un produit hydrofuge</i>	
F4.1	Béton désactivé, épaisseur de 12 cm - le mètre carré	66,00 €
F4.2	Plus-value au prix F4.1 par tranche de 2 cm supplémentaires - le mètre carré	3,00 €
F4.3	Plus-value au prix F4.1 pour une finition non désactivée bouchardée - le mètre carré	15,00 €
F4.4	Plus-value au prix F4.1 pour une finition non désactivée poncée - le mètre carré	20,00 €
F5	PAVÉS – DALLES <i>Ce prix rémunère la pose de pavés ou dalles sans fourniture, sur lit de sable ou sur chape de 12cm</i>	
F5.1	Pose sur sable de dalles ou pavés - le mètre carré	72,10 €
F5.2	Pose sur chape de dalles ou pavés - le mètre carré	75,20 €
F5.3	Pose de dalle podotactile sur chape - l'unité	65,60 €

N° 2019.12.12 - Finances -Approbation du rapport de la CLECT du 5 novembre 2019 (Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT)

A L'UNANIMITE des votants (37 voix)

ADOpte le rapport de la CLECT joint délibération.

N° 2019.12.13 - SPL OSER - Rapport annuel (Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT)

PREND ACTE du rapport des mandataires de la Société Publique Locale d'Efficacité Energétique pour l'exercice 2018

N° 2019.12.14 - Personnel Territorial - Modification d'emplois (Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT)

A L'UNANIMITE des votants (29 voix), le Groupe d'Union de la Droite et du Centre et M BUISSON (Bleu Marine Bourg-en-Bresse) ne prenant pas part au vote

DECIDE de procéder aux modifications suivantes

-création d'1 emploi d'ingénieur à temps complet,

-suppression d'1 emploi de technicien à temps complet,

-création d'1 emploi de contractuel permanent sur le poste de responsable de pôle médiation au musée de Brou à temps complet,

-suppression d'1 emploi d'assistant de conservation principal 2ème classe à temps complet,

-création d'1 emploi de rédacteur à temps complet,

N° 2019.12.15 - Frais de Mission des Elus - Mandat spécial (Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT)

A L'UNANIMITE des votants (37 voix)

ATTRIBUE la qualification de mandat spécial au déplacement des élus suivants :

ELUS	DATE	LIEUX	ORGANISME & OBJET	MONTANT DES FRAIS ENGAGES PAR L'ELU
Mme Françoise COURTINE	23 au 25/09/19	PARIS	Comité Directeur + Bureau Andès + Comité de programmation des équipements sportifs de l'agence nationales du sport à Paris	SNCF : 34,90 € Nuitée : 38,11 € TOTAL : 73,01 €
M. Alain BONTEMPS	9 au 11/10/19	VICHY	Rencontres nationales des professionnels et des élus de la jeunesse	Nuitées (2) : 72,31 € TOTAL : 72,31 €
M. Jean-Luc ROUX	16 au 18/10/19	STRASBOURG	Congrès Amorce	SNCF : 147,30 € Nuitées(2):133,30 € TOTAL : 281,10 €
M. Michel FONTAINE	18/10/19	MONTPELLIER	Visite du marché à Lez à MONTPELLIER	KM : 281,20 € PEAGE : 66,40 € TOTAL : 347,60 €
Mme Véronique ROCHE	08/11/19	BOURGOIN JALLIEU	Rencontre RFVS Arc Alpin Auvergne	SNCF : 11,00 € Repas : 15,25 € TOTAL : 26,25 €
M Jean-François DEBAT	19 et 20/11/19	PARIS	Salon des Maires	SNCF : 142,00 € Nuitée : 66,13 € Repas : 45,75 € TOTAL : 253,88 €

N° 2019.12.16 - Actes de gestion accomplis par le Maire et les Adjointes au Maire en vertu des délibérations n°9 du 24 avril 2014, n°29 du 23 juin 2014, n°22 du 21 décembre 2015, n°16 du 3 avril 2017 et n°11 du 29 janvier 2018 (Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT)

PREND ACTE des actes de gestion ci-après qui ont été accomplis par le Maire et les Adjointes habilités pour la période du 14 Septembre au 6 Décembre 2019 ainsi que ceux accomplis précédemment à cette période et n'ayant pas pu être présentés lors de la séance précédente.

TARIFS

- Décision n°265 organisation du repas de fin d'année des retraités le jeudi 12 Décembre 2019 à Ainterexpo. Le prix du repas pour les conjoints n'ayant pas l'âge requis (71 ans) est fixé à 25 € par personne.

CULTURE ANIMATIONS ET LOISIRS

- Contrat de prêt avec l'institut d'art contemporain de Villeurbanne pour l'exposition « Le Marbre de Sang » du 9 Novembre 2019 au 8 Mars 2020 à H2M à titre gratuit
- Contrat de prêt avec Luke JAMES pour l'exposition « Le Marbre de Sang » du 9 Novembre 2019 au 8 Mars 2020 à H2M à titre gratuit
- Contrat d'Assurance avec Gras Savoye pour l'exposition « Le Marbre de Sang » du 9 Novembre 2019 au 8 Mars 2020 à H2M pour un montant de 500,00 € TTC
- Contrat de partenariat avec le Groupe nuit pour une initiation de danse les 18,21 et 25 Septembre 2019 à la Médiathèque Césaire à titre gratuit
- Acte d'engagement avec Héloïse CHOCHOIS, illustratrice, le 5 Octobre 2019 à la Médiathèque Césaire pour un montant de 352,82 € TTC
- Acte d'engagement avec les Chemins Coeurs pour des ateliers Philo les 5 et 26 Octobre 2019 à la Médiathèque Césaire pour un montant de 160,00 € TTC
- Contrat pour le festival du film d'animation le 19 octobre 2019 pour le film « L'envol de Ploé » à la Médiathèque Camus, le 23 Octobre 2019 « Un petit air de famille » à la Médiathèque Vailland, le 23 Octobre 2019 « Yéti et Cie » à la Médiathèque Césaire pour un montant total de 150,00 € TTC
- Contrat de vente avec l'Association De ci de là pour un spectacle « A table » le 26 Octobre 2019 à la Médiathèque Césaire pour un montant de 1 171,00 € TTC
- Contrat avec Swank pour un film « Annabelle2 » le 31 Octobre 2019 à la Médiathèque Césaire pour un montant de 170,91 € TTC
- Contrat de vente avec la Cie les Vertébrés pour un spectacle « Un peu perdu » à la Médiathèque Camus le 9 Novembre 2019 pour un montant de 863,00 € TTC
- Contrat de vente avec l'Association La Cordillère pour un concert le 23 Novembre 2019 à la Médiathèque Césaire pour un montant de 1 055,00 € TTC
- Acte d'engagement avec COLOMBANI Laëticia pour une rencontre/échange le 29 Novembre 2019 à la Médiathèque Césaire pour un montant de 352,82 € TTC
- Contrat avec la Cie cestçaquiestça pour un spectacle « ma boîte » le 7 décembre 2019 à Aimé Césaire, pour un montant de 935,00€ TTC
- Acte d'engagement avec les Chemins Coeurs pour des ateliers Philo les 9 et 23 Novembre et les 7 et 21 Décembre 2019 à la Médiathèque Césaire pour un montant de 160,00 € TTC
- Acte d'engagement avec Brigitte LABBE pour un échange aux Médiathèques Vailland et Césaire les 13 et 14 Décembre 2019 pour un montant de 705,62 € TTC
- Contrat avec Swank pour un film « Le Grinch » le 27 Décembre 2019 à la Médiathèque Césaire pour un montant de 170,91 € TTC

CONVENTION D'OCCUPATION/MISE A DISPOSITION

- Avenant n°1 avec AVRIL AUDIOVISUEL pour la mise à disposition de locaux au sein de la « Maison

de la Vie Associative », il prendra effet du 30 Septembre 2019 au 30 Juin 2020.

- Convention avec FREE MOBILE pour la mise à disposition du complexe sportif de la Chagne pour une Antenne FREE, pour une durée de 12 ans, avec une redevance annuelle de 8 000€.
- Convention avec SNUIPP-FSU pour la mise à disposition de locaux 46 Bld de Brou pour une durée de 1 an et pour un loyer mensuel de 311,91 €
- Bail – (Foyer logement de personnes âgées- Jean Bollard) signé avec un preneur pour un montant de 306,81 € par mois
- Bail – (Foyer logement de personnes âgées- Gustave Monnet) signé avec un preneur pour un montant de 420,49 € par mois
- Bail – (Foyer logement de personnes âgées- Gustave Monnet) signé avec un preneur pour un montant de 420,49 € par mois
- Convention d'occupation du domaine public avec la Librairie Montbarbon pour une vente d'ouvrages d'Héloïse CHOCHOIS le 5 Octobre 2019 à la Médiathèque Césaire à titre gratuit
- Convention d'occupation du domaine public avec la Librairie du Théâtre pour une vente d'ouvrages de Laetitia COLOMBANI le 29 Novembre 2019 à la Médiathèque Césaire à titre gratuit
- 30 Septembre 2019 avec l'OCCE 01 et l'école Charles Jarrin en vue de l'utilisation de la salle de motricité les mercredis 6 Novembre 2019 et 11 Mars 2020 pour une animation pédagogique action « CINE LECTURE »
- 7 Octobre 2019 avec la PEEP et l'école des Lilas en vue de l'utilisation de la salle de motricité les mercredis après-midi et les samedis toute la journée pour un soutien scolaire à des collégiens
- 7 Octobre 2019 avec la PEEP et l'école des Arbelles en vue de l'utilisation de la salle de motricité les mercredis après-midi et les samedis toute la journée pour un soutien scolaire à des collégiens
- 8 Octobre 2019 avec l'Association Amicale des Anciens Elèves et Enseignants de l'école Charles Robin et l'école Charles Robin en vue de l'utilisation du préau le samedi 1er Février 2020
- 9 Octobre 2019 avec le sou des écoles de Saint Denis les Bourg et l'école des Lilas en vue de l'utilisation de la cour de récréation et du hall le 18 Octobre 2019
- 11 Octobre 2019 avec l'Association Le Triangle de Brou et l'école Lazare Carnot en vue de l'utilisation de la salle polyvalente pour une assemblée générale le 29 Novembre 2019.
- 11 Octobre 2019 avec l'AGEEM et l'école du Peloux en vue de l'utilisation de la salle de motricité pour des rencontres pédagogiques les 6 et 23 Novembre 2019, les 12 et 19 Février 2020, le 25 Mars et 6 Mai 2020
- 11 Octobre 2019 avec les Echorateurs et l'école du Peloux en vue de l'utilisation de la salle de motricité pour des répétitions de chorale les 1,8,15 Octobre, 5,12,19,26 Novembre, 3,7,10,17 Décembre 2019, les 7,14,21,28 Janvier, 4,11,16,18 Février, 10,17,24,31 Mars, 4,7,14 Avril, 5,12,17,19,26 Mai, 2,9,16,23,30 Juin 2020
- 28 Octobre 2019 avec le FCPE et l'école du Peloux en vue de l'utilisation de la cour de l'école et de la Salle polyvalente pour la distribution de sapins commandés le 7 Décembre 2019
- 8 Novembre 2019 avec l'animatrice Patricia COULELIS et l'école Charles Jarrin en vue de l'utilisation de la salle de motricité pour une formation des enseignants sur le projet Théâ le 13 Novembre 2019 et la salle de bibliothèque pour une formation des enseignants sur le projet Théâ le 18 Février 2020
- 13 Novembre 2019 avec la Trésorière de l'école Charles Peguy et l'école Charles Peguy en vue de l'utilisation de la salle des maîtres pour l'assemblée générale de l'association des parents le 18 Novembre 2019

DEFENSE DES INTERETS DE LA VILLE

- Dans le cadre d'une requête en appel contre l'annulation de la décision de préempter une parcelle 3 rue Eugène Dubois, le cabinet ITINERAIRES AVOCATS a réalisé des prestations pour un montant de 360,00 € TTC, décision du 18 Novembre 2019
- Dans le cadre du recours indemnitaire introduit par la Sté PHARESE (Le Scarron), suite aux travaux de l'avenue Alsace Lorraine, la Ville a déposé un mémoire en défense n°2 le 21 novembre 2019.

VENTES

- Cession d'un tracteur pour un montant de 16 750,00 € TTC

ASSURANCES

- Sinistre du 16 Juin 2017 – Incendie Hangar -STEP – Acceptation de l'indemnité SMACL pour un montant de 79 459,94 €
- Sinistre du 1er décembre 2018 - Manifestations gilets jaunes – Acceptation de l'indemnité SMACL pour un montant de 30 097,43 €

DEMANDES DE SUBVENTIONS

- Convention du 19 Juillet 2019 de cofinancement d'une étude d'ingénierie au titre du programme action coeur de Ville -Subvention de la caisse des Dépôts et Consignations de 18 000 €
- Convention du 19 Juillet 2019 de cofinancement d'une étude d'ingénierie au titre du programme action coeur de Ville -Subvention de la caisse des Dépôts et Consignations de 13 635 €
- Dans le cadre de la programmation 2020 du Contrat de Ville de l'Agglomération de Bourg-en-Bresse pour le projet « Coordination de l'Atelier Santé Ville » - Subvention de 37 000 €
- Après du Département de l'Ain pour l'exposition Voilé.e.s/ dévoilé.e.s d'un montant de 30 000,00 € TTC
- Après de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne-Rhône-Alpes pour l'exposition Voilé.e.s/ dévoilé.e.s d'un montant de 10 000,00 € TTC

DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME

- Permis d'aménager – aménagement du Boulevard Edouard Herriot déposé en mars 2019
- Permis de démolir sur une partie du bâtiment du Saint Joseph sur le foncier restant VBB/ Parc de la Madeleine pour l'opération de Cardinal Aménageur déposé en septembre 2019
- Permis d'aménager modificatif n°1 – aménagement d'un lotissement communal « Domaine du Lac » à destination d'habitation déposé en octobre 2019

FINANCES

- Réalisation d'emprunts auprès du Crédit Agricole Centre Est destinés à financer les dépenses d'investissement des budgets ville, lotissements et aérodrome de l'exercice 2019 de la Ville de Bourg-en-Bresse pour un montant total de 4 490 000 € (Ville 3 500 000€, Lotissements 950 000€, Aérodrome 40 000€) - Décision du 26 novembre 2019.

REGIES DE RECETTES ET D'AVANCES

- Modification de la régie de recettes et d'avances de la médiathèque Camus- suite à l'augmentation du montant de l'encaisse, des modes de recouvrement suite à la mise en place d'un terminal de paiement électronique et d'un changement d'adresse – Arrêté n°55999 du 19 Juillet 2019
- Modification de la régie de recettes et d'avances du stationnement payant à Bourg-en-Bresse (n°137) – Arrêté n°56207 du 19 Novembre 2019
- Modification de la régie de recettes et d'avances de la médiathèque Camus(n°108) – Arrêté n°56293 du 2 Décembre 2019

LOCATION DE SALLES

HOTEL MARRON DE MEILLONNAS

- Contrat avec Resonance Contemporaine du 29 au 31 Mars 2019 pour un montant de 83,33 €
- Contrat avec Resonance Contemporaine du 1er au 11 Avril 2019 pour un montant de 333,33 €
- Contrat avec CAUE DE L'AIN du 1er au 31 Juillet 2019 pour un montant de 922,61 €
- Contrat avec CAUE DE L'AIN du 1er au 31 Août 2019 pour un montant de 922,61 €
- Contrat avec CAUE DE L'AIN du 1er au 8 Septembre 2019 pour un montant de 238,11 €

- Contrat avec Savoir Plus du 9 au 13 Septembre 2019 pour un montant de 433,35 €
- Contrat avec Savoir Plus du 10 et 17 Septembre 2019 pour un montant de 133,34 €
- Contrat avec AAAEP les 11,18 et 25 Septembre 2019 pour un montant de 120,00 €
- Contrat avec CITYA COPRO LE JURA le 25 Septembre 2019 pour un montant de 66,67 €
- Contrat avec Université Inter Ages les 25 et 26 Septembre 2019 pour un montant de 55,00 €
- Contrat avec Mme et M METIVIER du 27 au 30 Septembre 2019 pour un montant de 153,32 €
- Contrat avec Savoir Plus 1er Octobre 2019 pour un montant de 66,67 €
- Contrat avec CADRE ET DECO du 4 au 10 Octobre 2019 pour un montant de 208,33 €
- Contrat avec Mme GIRODON du 11 au 17 Octobre 2019 pour un montant de 208,33 €
- Contrat avec AAAEP le 15 Octobre 2019 pour un montant de 121,67 €
- Contrat avec SIEA le 15 Octobre 2019 pour un montant de 44,17 €
- Contrat avec Mme BEFY le 21 Octobre 2019 pour un montant de 44,17 €
- Contrat avec MONTIGNY du 25 au 31 Octobre 2019 pour un montant de 208,33 €

MARCHES PUBLICS

MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE - Inférieurs à 25 000 € HT

SERVICES

CONTRÔLE TECHNIQUE RESTRUCTURATION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER DES GLYCINES

Titulaire : QUALICONSULT – 150 bâtiment E avenue François Pignier – 01000 BOURG-EN-BRESSE

Marché 19/130, notifié le 20/09/2019, montant du marché 7 800 € HT

Durée du marché : 24 mois à compter de sa notification

CSPS RESTRUCTURATION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER DES GLYCINES

Titulaire : BUREAU ALPES CONTROLES – 3 bis impasse des Prairies – Annecy le Vieux – 74940 ANNECY

Marché 19/131, notifié le 20/09/2019, montant du marché 4 850 € HT

Durée du marché : 24 mois à compter de sa notification

RENOVATION URBAINE DU PONT DES CHEVRES CONSTRUCTION D'UNE MAISON DU CIRQUE MISSION DE PROGRAMMATION

Titulaire : DYN'AMO, mandataire du groupement DYN'AMO/ENER'BAT/ATRAIS – 285b chemin Ménabrée – 73160 SAINT CASSIN

Marché 19/126 – Montant du marché 24 987,50 € HT

Délai d'exécution : 6 mois

MISSION POUR LA GESTION DES RELATIONS PRESSE

Titulaire : ASG COMMUNICATION - ALAMBRET – 63 rue Rambuteau – 75004 PARIS

Marché 19/127 – notifié le 30/03/2019 – Montant du marché 13 800,00 € HT

Durée du marché : 1 an à compter de sa notification

ETUDE DE CIRCULATION CENTRE-VILLE DE BOURG-EN-BRESSE

Titulaire : CPEV – 44 rue de Verdun – 94500 CHAMPIGNY SUR MARNE

Marché 19/132 – notifié le 29/09/2019 – Montant du marché 9 300 € HT

MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE - DE 25 000 € HT À 90 000 € HT

SERVICES

FOURNITURE ET INSTALLATION D'UNE PATINOIRE SYNTHETIQUE

Titulaire : SYNERGLACE – 2 rue de la Forêt – 68990 HEIMSBRUNN

Marché 19/134 notifié le 14/10/2019 – Montant du marché 39 698 € HT

Délai d'exécution : du 09/12/2019 au 09/01/2020

MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE

Lot 1 : Réaménagement de la rue Montesquieu phase 2

Titulaire : INFRATECH – 240 chemin de la Chassière – 01250 REVONNAS

Marché 19/128, notifié le 08/10/2019, montant du marché 9 940 € HT

Durée du marché : 4 mois jusqu'à la mission ACT + délai d'exécution des travaux jusqu'à la dernière levée des réserves

Lot 2 : Réaménagement de la rue de Montholon phase 2

Titulaire : INFRAPOLIS – 6 rue Pierre Joseph Martin – 69600 OULLINS

Marché 19/129 notifié le 14/10/2019 – montant du marché 11 250 € HT

Durée du marché : 4 mois jusqu'à la mission ACT + délai d'exécution des travaux jusqu'à la dernière levée des réserves

MARCHE SUBSEQUENT N°3 A L'ACCORD-CADRE : CREATION D'UN SPECTACLES LUMIERE DE TYPE MAPPING DANS LE CADRE DU DISPOSITIF COULEURS D'AMOUR SUR LES FACADES DE L'HOTEL DE VILLE

Titulaire: LIGHT EVENT CONSULTING – 19, Cloître Notre Dame, 28000 CHARTRES

Marché 19/142 notifié le 18/11/2019 – montant du marché : 48 980,00 € HT

Durée du marché : 3 ans à compter de sa notification.

ETUDE DE COMPOSITION ET DE PROGRAMMATION URBAINES SECTEUR VINAIGRERIE

Titulaire : URBA SITE, mandataire du groupement URBA SITE/REGENERATION -16 rue Aristide Brjand et de la Paix – 42000 SAINT ETIENNE

Marché 19/138 notifié le 04/11/2019 – Montant du marché 24 955€ HT

TRAVAUX

DEMOLITION DU BATIMENT « ATELIER » DES GLYCINES

Lot 1 : Désamiantage

Titulaire : FONTENAT ENVIRONNEMENT, 1 rue Largillière, 01000 BOURG EN BRESSE

Marché 19/124, notifié le 11/09/2019, montant du marché 7 195 € HT

Durée du marché : 4 mois à compter de la notification par ordre de service

Lot 2 : Déconstruction

Titulaire : D.D.T.S.L., 475 rte de Trévoux, 01000 SAINT DENIS LES BOURG

Marché 19/125, notifié le 11/09/2019, montant du marché 13 500 € HT

Durée du marché : 4 mois à compter de la notification par ordre de service

RÉHABILITATION DU BÂTIMENT C DE L'EX-TRIBUNAL

Lot 3 : Couverture Étanchéité

Titulaire : CHARRION ET FILS, 130, impasse du Colombier Zone industrielle 01330 VILLARS LES DOMBES

Marché 19/135, notifié le 28/10/2019, montant du marché : 32 889,73 € HT

Délai d'exécution : 4 semaines à compter de la notification du marché

REPLACEMENT DU SYSTEME DE SECURITE INCENDIE DU PARKING DES BONS ENFANTS

Titulaire : ACF RESEAUX, 186, ZAC dy Crouloup, 69380 CHASSELAY

Marché 19/137, notifié le 04/11/2019, montant du marché : 43 133,97 € HT

Délai d'exécution : 12 semaines à compter de la notification du marché

MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE SUPERIEURS A 90 000 € HT

TRAVAUX

CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE FÊTES A VOCATION FAMILIALE

Lot 1 : Terrassement – VRD

Titulaire : Mandataire du groupement SAS FAMY/EUROVIA, SAS FAMY, 415 rue de la Poste, Chatillon en Michaille, 01200 VALSERHONE

Marché 19/108, notifié le 29/08/2019, montant du marché 185 131,45 € HT

Délai d'exécution : 13 mois

Lot 2 : Gros œuvre

Titulaire : Entreprise TABOURET, 638 route du Mas Vernon, 01240 DOMPIERRE SUR VEYLE

Marché 19/109, notifié le 16/09/2019, montant du marché 129 895,76 € HT

Délai d'exécution : 13 mois

Lot 3 : Charpente bois – métallique- bardage

Titulaire : SAS NUGUES, ZI les Prioies, 71520 DOMPIERRE LES ORMES

Marché 19/110, notifié le 29/08/2019, montant du marché 419 895,46 € HT

Délai d'exécution : 13 mois.

Lot 4 : Etanchéité

Titulaire : DAZY SARL, Chemin des Pierrères, ZA Macon Est, 01750 REPLONGES

Marché 19/111, notifié le 30/08/2019, montant du marché 69 849,20 € HT

Délai d'exécution : 13 mois

Lot 5 : Menuiseries extérieures – serrurerie

Titulaire : MENUISERIE MONTBARBON, Rue Louis Bleriot, Parc d'activités Chalaronne centre, 01400 CHATILLON SUR CHALARONNE

Marché 19/112, notifié le 17/09/2019, montant du marché 74118 € HT

Délai d'exécution : 13 mois

Lot 6 : Plâtrerie – Peinture – Plafond

Titulaire : BONGLET SA, 330 rue des frères Lumière, 39001 LONS LE SAUNIER

Marché 19/113, notifié le 29/08/2019, montant du marché 72 582,88 € HT

Délai d'exécution : 13 mois

Lot 7 : Menuiseries intérieures bois

Titulaire : MENUISERIE ROUX ET FILS, BAGE LA VILLE, 01380 BAGE DOMMARTIN

Marché 19/114, notifié le 16/09/2019, montant du marché 44 691,78 € HT

Délai d'exécution : 13 mois

Lot 8 : Carrelage – Faïence

Titulaire : SAS CARRELAGES BERRY, 122 ZONE DE LA TEPPE, ST ANDRE DE BAGE

Marché 19/115, notifié le 16/09/2019, montant du marché 43 129,63 € HT

Délai d'exécution : 13 mois

Lot 9 : électricité courants forts – courants faibles

Titulaire : Christian NEVEU, 71 chemin de la Tour, 01000 SAINT DENIS LES BOURG

Marché 19/116, notifié le 29/08/2019, montant du marché 81 588 € HT

Délai d'exécution : 13 mois

Lot 10 : Chauffage – rafraîchissement- ventilation – plomberie

Titulaire : ALG2, ZAC de la Fonderie, 470 route du Tilleul, 69270 CAILLOUX SUR FONTAINES

Marché 19/117, notifié le 18/09/2019, montant du marché 178 329,99 € HT

Délai d'exécution : 13 mois

Lot 11 : Équipement de cuisine

Titulaire : ETABLISSEMENT JOSEPH SAS, 390 avenue de Parme, 01000 BOURG EN BRESSE
Marché 19/118, notifié le 29/08/2019, montant du marché 42 993,71 € HT
Délai d'exécution : 13 mois.

Lot 12 : Espaces verts

Titulaire : BALLAND, 813 avenue de Léon Blum, 01500 AMBERIEU EN BUGÉY
Marché 19/119, notifié le 30/08/2019, montant du marché 124 860,47 € HT
Délai d'exécution : 13 mois.

COMPLEXE SPORTIF DES VENNES – CONSTRUCTION DE DEUX BATIMENTS DE VESTIAIRES ET D'UNE SALLE DE CONVIVIALITE

Lot 5 : Menuiseries extérieures aluminium

Titulaire : MOREL SAS – 237 rue des Treize Vents – 01340 MONTREVEL EN BRESSE
Marché 19/133, notifié le 10/10/2019, montant du marché 123 640,24 € HT
Délai d'exécution : 2;5 mois période de préparation comprise.

APPEL D'OFFRES

TRAVAUX

AMENAGEMENT DU LOTISSEMENT COMMUNAL « DOMAINE DU LAC » SECTEUR BOUVENT-CURTAFRAY (SECTEURS 1-2-3)

Lot 1 : Terrassement, voirie

Titulaire : EUROVIA, mandataire du groupement EUROVIA/FAMY/BALLAND, 4 rue du Drac, BP 308, 38434 ECHIROLLES
Marché 19/101, notifié le 09/08/2019, montant du marché : 1 289 736, 25 € HT
Durée du marché : 13 mois

Lot 2 : Réseaux humides

Titulaire : FAMY, mandataire du groupement FAMY/EUROVIA /BALLAND, 415 rue de la Poste, Chatillon en Michaille, 01200 VALSERHONNE
Marché 19/102, notifié le 09/08/2019, montant du marché : 443 028, 50 € HT
Durée du marché : 7 mois

Lot 3 : Réseaux secs

Titulaire : SOBECA, mandataire du groupement SOBECA/SBTP, ZA avenue Jean VACHER, 69480 ANSE
Marché 19/103, notifié le 26/08/2019, montant du marché : 328 761,30 € HT
Durée du marché : 7 mois

Lot 4 : Espaces verts – Mobiliers urbains

Titulaire : BALLAND, mandataire du groupement BALLAND/EUROVIA/FAMY, 813 avenue de Léon Blum, 01500 AMBERIEU EN BUGÉY
Marché 19/104, notifié le 09/08/2019, montant du marché : 239 780,10 € HT
Durée du marché : 7 mois

AVENANTS

FOURNITURE, LOCTION, INSTALLATION, ENTRETIEN, EXPLOITATION COMMERCIALE DE MOBILIERS UBAINS

Titulaire : JC DECAUX France, 12 rue Soyer, 92 523 NEUILLY SUR SEINE

Avenant n°3 au marché 07/285, pour prolongation de durée d'exécution du marché d'un an maximum.

Notifié le 08/08/2019

Montant de l'avenant : 75 400 € HT

MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CREATION D'UN ESPACE PETITE ENFANCE REHABILITATION DE L'ECOLE CHARLES JARRIN

Titulaire : ATELIER DT, mandataire du groupement ATELIER DT/BOUDIER INGENIERIE/ SABRES SASU, 10 rue de Lyon, 69670 VAUGNERAY

Avenant n°3 au marché 17/019, travaux non prévus dans le projet initial, commandés par la maitrise d'ouvrage
Notifié le 11/09/2019

Montant de l'avenant : 11 240 € HT.

TRAVAUX D'ENTRETIEN, DE RENOVATION ET D'EXTENSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC, DES FEUX TRICOLORES ET FIBRE OPTIQUE

Lot 1 : Rénovation éclairage public et signalisation lumineuse

Titulaire : SOBECA SAS , Agence de Lent, ZA Saint-Pierre, 01240 LENT

Avenant n°1 au marché 16/102, prix nouveaux pour la mise en place de bornes de recharges électriques pour véhicules.

Notifié le 23/09/2019.

Montant de l'avenant : Pas d'incidence financière

MISE AUX NORMES SANITAIRES DE L'ESPACE PETITE ENFANCE DES CORDELIERS

Lot 3 Plâtrerie – Peinture

Titulaire : DONETTI ET FILS, 574 rue de l'Industrie, ZI de la Croze, 01360 LOYETTE

Avenant n°1 au marché 16/102, remplacement du doublage existant, ainsi que les encadrements de fenêtres bois existants.

Notifié le 30/08/2019

Montant de l'avenant : + 1 398.57 € HT

MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA CONSTRUCTION DE LA MAISON DE LA CULTURE ET DE LA CITOYENNETE

Titulaire : WOLFF et Associés, mandataire du groupement WOLF/QUADRIPLUS – 112 rue du Corbier – 74650 CHAVANOD

Avenant n°1 au marché 16/157 Prolongation du délai d'exécution suite à la reconsultation pour le lot gros oeuvre

Notifié le 03/10/2019.

Montant de l'avenant : 27 846 € HT

CONSTRUCTION DE LA MAISON DE LA CULTURE ET DE LA CITOYENNETE

Lot 3 : Gros oeuvre

Titulaire : SC FLORIOT – Boulevard Charles de Gaulle – 01000 BOURG-EN-BRESSE

Avenant n°3 au marché 18/047 Démolition d'un socle béton dans le local technique du R+2

Notifié le 14/10/2019.

Montant de l'avenant : 2 818,73 € HT

Lot 15: Equipements scéniques

Titulaire : CLEMENT et fils – 2 rue des Terres du Sud – 34990 JUVIGNAX

Avenant n°1 au marché 18/059 Optimisation des besoins suite à mise au point avec les futurs utilisateurs de l'équipement

Notifié le 03/10/19

Montant de l'avenant : -8 280 € HT

REHABILITATION DU BATIMENT C DE L'EX TRIBUNAL

Lot 2 : Démolition - Gros oeuvre - VRD

Titulaire : JUILLARD ET FILS – 4 chemin de la Plaine – 01250 JASSERON

Avenant n°1 au marché 19/057 Ouverture en sous-oeuvre , réalisation d'un radier , marche supplémentaire suite à une erreur de cote de niveau

Notifié le 08/10/2019.

Montant de l'avenant : 5 065 € HT

Lot 5 : Menuiserie intérieure

Titulaire : LES MENUISERIES DE L'AIN – 2 rue des Ormeaux – 01000 Bourg-en-Bresse

Avenant n°1 au marché 19/061 Mise en jeu des portes de bureau avec rabotage

Notifié le 04/10/2019.

Montant de l'avenant : 330 € HT

Lot 7 : Menuiserie intérieure

Titulaire : MEURENAND – PAE Ile de Varambon – 01160 PONT D'AIN

Avenant n°1 au marché 19/063 Mise en oeuvre de dalles plombantes au lieu du PVC collé

Notifié le 03/10/2019.

Montant de l'avenant : 3 109,47 € HT

Lot 9 : Chauffage – Ventilation - Plomberie

Titulaire : CONVERT SA – 47 rue François Arago – 01008 BOURG-EN-BRESSE

Avenant n°1 au marché 19/065, modification de la rampe d'accès extérieure

Notifié le 30/10/2019.

Montant de l'avenant : 3 385 € HT

TRAVAUX D'ENTRETIEN 2018 – BATIMENTS SCOLAIRES

Lot 4 : Carrelage – Faïence GS Arbelles

Titulaire : CARRELAGES BERRY – Zone de la Teppe – 01380 ST ANDRE DE BAGE

Avenant n°01 au marché 18/074 Suppression du système d'étanchéité liquide sous le carrelage.

Notifié le 21/08/2019

Montant de l'avenant : - 1645,00 € HT

La séance est levée à 20 H 50

Bourg-en-Bresse, le 24 Décembre 2019

Le Secrétaire de séance,

